



Payer des charges syndical d'un autre proprietaire

Par **christelles**, le **24/10/2012 à 16:20**

Bonjour,
j'ai acheté un appartement en aout 2011 en copropriété qui dit copropriété dit syndic mais je n'étais pas au courant je l'ai appris chez le notaire quand il a fallu payer des frais de syndic, donc payer chez le notaire puis tout les trimestre a partir d'aout 2011. Aujourd'hui il me réclame des charges 2010/2011 en me précisant que c'est le propriétaire actuel (qui étais présent à la dernière assemblée générale) qui doit payer" selon loi SRU "donc moi, alors que je n'étais même pas propriétaire de cet appartement à cette époque que dois-je faire ? quels sont mes droits ?

Par **Michel**, le **24/10/2012 à 18:33**

Bonjour,

Je pense qu'il vous réclame la régularisation des charges après l'approbation des comptes 2010/11 en AG, donc, malheureusement c'est bien à vous, qui étiez (ou n'étiez pas présent à cette AG à payer.

Par **christelles**, le **24/10/2012 à 19:52**

bonjour michel

oui c'est bien ca donc ce n'est pas vraiment une bonne nouvel pour moi merci quand meme